

Atelier 2 : Conseils d'élèves avec les aires terrestres éducatives, en présence de Graine et de Jean-Yves Léna.

Cet atelier visait deux objectifs, d'une part présenter les ATE (Aires Terrestres Educatives), leurs finalités et modalités de mise en pratique, d'autre part le fonctionnement et intérêt des conseils d'élèves, pratiqués notamment dans le cadre de ces ATE.

Les ATE sont pilotées par l'Education nationale et l'OFB (Office français de la biodiversité), c'est un dispositif devenu national depuis 2020. Il a d'abord été initié dans les îles Marquises en 2012, sous la forme d'AME (Aires Marines Educatives). En 2023, on compte plus de 1000 ATE /AME en France, dont 130 environ pour l'Occitanie.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un petit territoire, choisi et géré par les élèves de façon participative pour en observer et préserver la biodiversité. Ces projets s'adressent aux cycles 3 et 4, mais il est question de l'ouvrir bientôt au lycée. Il est intéressant que le projet se déroule sur plusieurs années (3 ans en général), a minima sur une année scolaire.

Quelles sont les étapes ?

L'enseignant-e intéressé-e doit tout d'abord s'adresser à un référent formé au ATE (Graine, CPIE...). Ce référent suivra le projet, intervenant en moyenne 10 demies-journées par an.

Lors d'un premier « conseil de la terre » avec les élèves, il s'agira de déterminer quel territoire sera le cadre de cette ATE. Pour être pertinent, le choix doit se porter sur un espace en dehors de l'établissement, tout en restant facilement accessible à pieds.

Il faudra ensuite se rapprocher du propriétaire des lieux (collectivité locale ou propriétaire privé) afin d'obtenir l'autorisation de venir régulièrement sur cet espace, voire obtenir une aide financière de la part de la collectivité. Il est intéressant que les élèves participent à la démarche (rédaction d'une lettre, réunion avec la mairie...) mais il peut s'avérer utile d'informer quand même le propriétaire en amont, afin de s'assurer de son accord et soutien.

En conseil de la Terre, on commence d'abord par dresser un état des lieux, réaliser un diagnostic de l'espace choisi (relevés naturalistes, observations...) pour choisir ensuite quelles seront les actions à mener sur cet espace (ex : panneaux de sensibilisation, plantations d'arbres, nichoirs...), le tout pouvant être rattaché au programme scolaire, permettant de travailler différentes disciplines (maths, géo, français...).

Les conseils de la Terre se réunissent ensuite régulièrement dans l'année. Des conseils élargis peuvent avoir lieu, notamment avec des représentants des collectivités territoriales. Chaque conseil de la Terre doit donner lieu à un compte rendu, pour laisser une trace, pour la suite, pour les années suivantes...

A l'issue de l'année, l'établissement peut demander un label ATE (facultatif).

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Développer l'écocitoyenneté selon une démarche participative
- Reconnecter les élèves au vivant :

- Favoriser la synergie entre les différents acteurs territoriaux (c'est pour cela que cela n'a aucun intérêt que ce soit dans l'établissement)
- Transversalité des programmes

L'important n'est pas le résultat mais la démarche du projet.

Quelles sont les modalités d'inscription et financement ?

Il faut s'inscrire entre mai et fin septembre sur SAGAE, en ayant déjà son binôme avec le référent, qui sera là également pour aider au montage du dossier.

Jusqu'à fin septembre l'OFB lance un appel à projet pour les ATE, permettant d'être subventionné (3200 euros pour la première année, 1200 à 1600 par la suite), ce qui est insuffisant pour financer l'ensemble du projet : on peut rechercher d'autres financements, auprès des collectivités, d'un PNR, du CPIE... Ce coût s'explique par la nécessité de rémunérer les intervenants (10 demies journées/an), de financer du matériel...

Présentation d'une activité proposée lors d'un premier conseil de la terre par une référente de Graine, qui permet de s'interroger sur la meilleure manière de prendre des décisions en groupe (consensus, majorité ?), de faire un retour sur la prise de décisions, sur l'auto-organisation des élèves, sur leur aménagement dans l'espace, sur la possibilité donnée à chacun ou non de s'exprimer. Ce jeu permet d'élaborer la gouvernance au sein des conseils d'élèves.